



La Randonnée Cérétane

BP 308

66403 Céret Cedex

Céret le 24 SEPTEMBRE 2016

NOTICE D'INFORMATIONS – Séjour RAQUETTES A MATEMALE du 18 Janvier au 21 Janvier 2017

Le séjour est ouvert aux adhérents de la Randonnée Cérétane, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2016/2017 avec assurance RC.
 Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants : 6 au minimum à 20 au maximum.

Date : du Mercredi 18 Janvier à midi, au Samedi 21 Janvier à 9h.

Déplacements : voitures personnelles

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en raquettes à neige, en milieu nordique enneigé, avec un dénivelé positif de 400m à 600m.
 Quatre jours de randonnées sont prévus.

HEBERGEMENT

Auberge La Prairie 4 rue du Capcir Matemale 66210, en pension complète, en chambres de deux.
 Les participants sont invités à se regrouper par deux, si possible.
 Il n'y a pas de chambre particulière.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 170 € par personne,

Ce prix comprend :

- La pension, du déjeuner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
- Le pique-nique chaque jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur breveté.
- La redevance FFRP.
- La redevance au club La Randonnée Cérétane.
- Le pourboire au personnel de l'auberge.
- L'accès au SPA de l'auberge.
- La taxe de séjour

Ne sont pas compris :

- Les assurances annulation qui seront proposées le jour de la signature du contrat.
- Le linge de toilette.
- Le voyage AR.
- Les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

Inscriptions et modalités de paiement :

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 24 Septembre 2016.

Une réunion aura lieu au local du club, à Céret, à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.

Co-organisateur : Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris- Code APE : 913^E – SIRET : 30358816400044. - N°IM075100382

Association reconnue d'utilité publique. Agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Un chèque d'acompte de 70€, à l'ordre de la Randonnée Cérétane sera donné ce jour-la.
Le solde sera payé mi Décembre 2016, à la signature des documents contractuels, à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.
Le nombre de places étant limité, elles seront attribuées dans l'ordre de réception des chèques d'acomptes.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

En cas d'annulation entre 15 et 30 jours avant le départ : 50% du séjour sera retenu.

Moins de 15 jours avant le départ : 100% du séjour sera retenu

En cas de désistement non couvert par l'assurance le participant s'engage à trouver lui-même un remplaçant.

Pour les garanties individuelles souscrites, se reporter aux annexes 10 et 11.

RECOMMANDATIONS

La pratique de la raquette à neige, se situe dans un milieu hivernal qui peut être hostile, selon la météo il peut faire très froid. Il convient donc d'être correctement équipé.

Une liste type de l'équipement « idéal » vous sera adressé par courriel.

La Responsable du séjour :

Christiane Agrafeil-Colis

06 62 70 32 19

09 66 98 75 71

Annexe 12bis : articles R211-6 et R211-12 du code du tourisme et conditions de vente : disponibles sur le site <<[>>>](http://randoiceretane.org)